

# Conférence générale

**GC(52)/RES/5**

Octobre 2008

**Distribution générale**

Français

Original : Anglais

## Cinquante-deuxième session ordinaire

Point 10 de l'ordre du jour  
(GC(52)/21)

# Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2009

## Résolution adoptée le 3 octobre 2008, à la septième séance plénière

### La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2009<sup>1</sup>,

1. Décide, pour couvrir les dépenses ordinaires opérationnelles et continues de l'Agence en 2009, d'ouvrir des crédits d'un montant de 296 313 702 €, sur la base d'un taux de change de 1 € pour 1 \$<sup>2</sup>, se répartissant de la façon suivante<sup>3</sup>:

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	28 737 814
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	32 862 865
3. Sûreté et sécurité nucléaires	23 681 676
4. Vérification nucléaire	117 150 480
5. Politique générale, gestion et administration	75 050 660
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	16 307 161
	<hr/>
Total partiel, programmes sectoriels	293 790 656
	<hr/>
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 523 046
	<hr/>
TOTAL	<u><u>296 313 702</u></u>

<sup>1</sup> Voir le document GC(52)/5/Rev.1.

<sup>2</sup> Voir le paragraphe 33 de l'aperçu du document GC(51)/2.

<sup>3</sup> Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction

- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7), et
- d'autres recettes diverses de 4 482 000 €(soit 3 363 600 €plus 1 118 400 \$),

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 €pour 1 \$, à 289 308 656 €(232 665 100 €plus 56 643 556 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(52)/RES/8 ;

3. Décide, pour couvrir les investissements essentiels de l'Agence en 2009, d'ouvrir des crédits d'un montant de 5 533 934 € sur la base d'un taux de change de 1 €pour 1 \$, se répartissant de la façon suivante<sup>4</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	51 050
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	193 990
3. Sûreté et sécurité nucléaires	112 310
4. Vérification nucléaire	3 367 074
5. Politique générale, gestion et administration	1 489 710
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	319 800
<b>TOTAL</b>	<u><u>5 533 934</u></u>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 €pour 1 \$, à 5 533 934 €(4 027 473 €plus 1 506 461 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(52)/RES/8 ; et

5. Autorise le Directeur général :

- a) À engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2009, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de redevances pour services rendus à des États Membres ou à des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2009 ; et
- b) À virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

---

<sup>4</sup>Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

## APPENDICE

### A.1 CRÉDITS POUR LA PARTIE OPÉRATIONNELLE ET CONTINUE DU BUDGET ORDINAIRE EN 2009

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€			\$ É.-U.	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	22 527 494	+	(	6 210 320	/R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	26 324 010	+	(	6 538 855	/R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	18 262 792	+	(	5 418 884	/R)
4. Vérification nucléaire	91 470 104	+	(	25 680 376	/R)
5. Politique générale, gestion et administration	64 164 417	+	(	10 886 243	/R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	13 279 883	+	(	3 027 278	/R)
Total partiel, programmes sectoriels	236 028 700	+	(	57 761 956	/R)
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	1 946 827	+	(	576 219	/R)
<b>TOTAL</b>	<b>237 975 527</b>	+	(	<b>58 338 175</b>	<b>/R)</b>

Note : R est le taux de change moyen euro/dollar qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2009.

## APPENDICE

### A.2. CRÉDITS POUR LA PARTIE INVESTISSEMENTS ESSENTIELS DU BUDGET ORDINAIRE EN 2009

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€			\$ É.-U.	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	33 744	+	(	17 306	/R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	128 227	+	(	65 763	/R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	74 237	+	(	38 073	/R)
4. Vérification nucléaire	2 300 316	+	(	1 066 758	/R)
5. Politique générale, gestion et administration	1 316 018	+	(	173 692	/R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	174 931	+	(	144 869	/R)
<b>TOTAL</b>	<b>4 027 473</b>	<b>+</b>	<b>(</b>	<b>1 506 461</b>	<b>/R)</b>

Note : R est le taux de change moyen euro/dollar qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2009.